

A BAS LA LOPPSI ET TOUTES LEURS LOIS SÉCURITAIRES

PAR TEMPS DE "CRISE", DE DÉMANTÈLEMENT DES PROTECTIONS SOCIALES et d'augmentation des inégalités, la LOPPSI représente un nouvel épisode de la guerre aux pauvres et aux formes de vie considérées comme dangereuses par le gouvernement. La LOPPSI 2 est la suite de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure votée en 2002 qui définissait les orientations nationales des politiques de sécurité.

DES COUVRE-FEUX POUR LES MINEURS À LA CENSURE DE L'INTERNET en passant par la répression des vendeurs de rue, des sans-papiers et étrangers, et des regroupements de jeunes, des destructions des camps de Roms à celles des habitats alternatifs, la LOPPSI tape sur tout ce qui bouge (voir analyse détaillée au dos). Elle mobilise à cet effet des « citoyens-miliciens » pour garantir une société de contrôle à moindre coût, offre de nouveaux pouvoirs aux vigiles, et prévoit l'installation possible de mouchards dans les ordinateurs...

Le pouvoir veut museler les contestations et les mouvements sociaux, recadrant également ceux et celles qui tentent de vivre autrement ou qui n'intègrent pas le modèle capitaliste de rentabilité et de productivité.

PARADOXALEMENT LES RICHESSES PRODUITES N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI IMPORTANTES, alors que la pauvreté et la misère s'accroissent partout sur le globe. La classe dominante s'accapare toujours plus, pendant qu'elle nous ordonne de travailler et de nous cerner la ceinture. Toute tentative de survie (travail au noir, système D, vente à la sauvette...) est vouée à la désapprobation "morale" et à l'illégalité, et réprimée comme telle. La Tolérance Zéro, concept importé des Etas-Unis, doit s'appliquer pleinement pour défendre les richesses accumulées par la classe dirigeante, les récalcitrants étant de toute manière invités à travailler... en prison !

PLUS LES LOIS PASSENT, PLUS NOUS INTÉGRONS LE SENTIMENT D'ÊTRE CONTRÔLÉS, surveillés, fichés... Dans cette optique, la LOPPSI ne fait d'ailleurs que confirmer la tendance. Les dispositifs que viennent renforcer cette loi sont déjà largement appliqués et entrés dans la vie quotidienne, à grand renfort de nouvelles technologies (plus de 17 lois sécuritaires en moins de 10 ans, parmi lesquelles la Loi sur la Sécurité Quotidienne, Loi sur la Sécurité Intérieure, Lois Perben I et II, Loi de Prévention de la Délinquance...etc).

A TITRE D'EXEMPLE LOCAL ET SANS ATTENDRE CES NOUVELLES MESURES, la mairie d'Angers investit d'ores et déjà dans la vidéosurveillance, et mène main dans la main avec la préfecture une politique anti-squats hargneuse : 6 squats accueillant des SDF, des demandeurs d'asile et des Roms appartenant à la Ville ont été évacués depuis 2009. Les SDF et les Roms n'ont jamais eu jusqu'ici de solution de relogement, même "alternative", la seule réponse étant toujours et encore la répression (notamment par la police municipale).

MALGRÉ LES NOMBREUSES MANIFESTATIONS UN PEU PARTOUT EN FRANCE, nous ne nous faisons pas d'illusions sur le fait que le pouvoir abroge ou modifie cette loi (le Conseil Constitutionnel devant être prochainement saisi par le PS et autres). La LOPPSI montre aussi crûment qu'on ne peut espérer s'en sortir en construisant son alternative, sa yourte, son squat ou son potager discrètement dans son coin. Pourtant les mouvements sociaux et révoltes qui se font écho d'un pays à l'autre depuis quelques mois, et les multiples insoumissions créatives développées au quotidien, témoignent de la vivacité des résistances toujours possibles à l'ordre établi.

IL S'AGIT D'ÊTRE CAPABLE DE CONTINUER À BRAVER L'INTERDIT HAUT ET FORT, de vivre sans être paramétrés et pistés, d'être méconnaissables face aux caméras, de refuser les couvre-feux et d'occuper les rues, de diffuser des contenus subversifs sur internet ou à la sauvette, de multiplier les rencontres et habitats hors-normes...

BEAUCOUP DE NOS LUTTES CHERCHENT À SE FAIRE ENTENDRE et comprendre par le pouvoir, au lieu de s'imposer dans le rapport de force existant. Or le rapport de force est le seul langage que le pouvoir comprend, car c'est celui qui met directement en jeu les intérêts des capitalistes et de la classe dirigeante.

La base de notre force réside dans la mise en commun de nos envies, de nos moyens et de nos perspectives...

Que vise la Loppsi ? Quelques aspects de la loi :

Vidéo-surveillance : La loi prévoit de tripler le nombre de caméras (60'000). On autorise des entreprises privées à mettre des caméras qui filmeront la voie publique, on étend de toutes façons la possibilité pour les autorités de placer des dispositifs de vidéo-surveillance partout (et notamment pour les manifestations). Les municipalités seront fortement incitées et subventionnées pour installer leur «vidéoprotection».

Habitats précaires, alternatifs, nomades : L'article 32 ter A renvoie entre autre aux attaques estivales du gouvernement contre les Rroms. C'est aussi une offensive à l'encontre de toutes les personnes, qui, par choix ou par nécessité, habitent "autrement" : squats, campements, cabanes, camions, caravanes, roulottes, camions, tipis, yourtes, auto et éco-constructions. Il s'agit aussi d'en finir avec des lieux et forme de vie souvent porteurs d'alternatives politiques et sociales, d'organisation, de résistance et de lutte. Cet article prévoit une possibilité d'expulsion et de destruction des habitations dans un délai de 48h après simple mise en demeure du préfet, sans décision de justice préalable (comme c'était le cas jusqu'ici). Il n'est prévu ni relogement ni hébergement pour les expulsés. Ils doivent quitter les lieux et devenir ainsi "invisibles".

Milices et privatisation de la sécurité :

La LOPPSI prévoit de mettre des citoyens au service de la police en étendant d'une part le recours à la Réserve Civile (police et gendarmerie) et en créant le Service Volontaire Citoyen. Au-delà de la question de leur formation ou de leurs missions (du reste non précisées dans la loi), nous nous opposons dans le principe même à l'instauration de ces véritables milices. Toujours dans un objectif de renforcer la sécurité à moindre coût, le texte prévoit aussi de délivrer des pouvoirs de policier à des agents de sécurité engagés par des boites privées comme par exemple contrôler une identité ou procéder à une fouille.

Mineurs : La criminalisation de la jeunesse est un des objectifs majeurs du gouvernement depuis quelques années. La loppsi offre la possibilité de comparution immédiate pour les mineurs délinquants, l'instauration de

couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans, des pressions financières sur les parents, du fichage et des sanctions pour les jeunes jugés absentéistes.

Peines Planchers : De la même façon l'amendement 390 étend les peines planchers aux violences aggravées dès le premier acte de violence alors qu'elles ne concernent aujourd'hui que les délits commis en récidive légale.

Cybercriminalité : La police pourrait utiliser tout moyen (physiquement ou à distance) pour s'introduire dans des ordinateurs et en extraire des données dans diverses affaires, allant de « crimes graves » à divers délits comme « l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger en France commis en bande organisée ». La loi prévoit aussi d'augmenter les moyens de censure des sites en s'en prenant, pour amorcer le processus, au contenu "pédophiles". On se souvient qu'avec ce même prétexte consensuel, le fichage ADN s'était étendu en quelques années à la quasi-totalité des autres formes de délits.

Délit de vente à la sauvette : Elle n'était réprimée que par une amende atteignant au maximum 750€. Avec la LOPPSI II il est prévu de faire de cette pratique un délit, punissable de 6 mois de prison et de 3750€ d'amende !

Pour de plus amples détails, nous vous invitons à consulter les sites web suivants :

<http://abasloppi.flext.net>

<http://www.loppi.fr/>



Grand carnaval de résistance à la LOPPSI Samedi 12 Février à 14h place du pilori

Discussion autour de la LOPPSI / Mix Techno à partir de 18 h à
L'Étincelle, 21, rue Maillé, 49100 Angers

Soirée organisée par le Collectif des Réfractaires à L'Ordre Établi